

CESSIONS DE TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet des cessions des terrains suivants pour lesquelles des accords ont été conclus avec les intéressés :

Références cadastrales	Superficies	Situations	Bénéficiaires	Prix	Buts des cessions
AR (ancien domaine public déclassé)	30 m2 environ	Rue Bouvet Saint-Denis	SCOE Joseph Claude	Suivant estimation des Domaines	Régularisation empiètement sur domaine public communal après déclassé
AZ 274	59 m2	Rue Papangue. Sainte-Clotilde	MAILLOT Gérard	7 000 F	Agrandissement parcelle pour menuiserie (Zone d'Activités)
BE 23 et 24	6 733 m2	Rue Lory-les-Bas Sainte-Clotilde	S.I.D.R.	Suivant estimation des Domaines	Construction Logements Locatifs Sociaux
BT 372 (partie)	150 m2	C.D. 49 Sainte-Clotilde	BLAIN Ignace	Suivant estimation des Domaines	Agrandissement parcelle pour construction maison
CT 293 (partie)	150 m2 environ	Chemin de l'Eglise Bois-de-Nèfles	NATIVEL Roselyne	Suivant estimation des Domaines	Agrandissement parcelle pour construction maison

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer les actes de vente de ces terrains aux conditions précisées au niveau du tableau précédent.





M. LEGROS A. : Pour 30 m2 de terrain, il vous faut également l'estimation des Domaines !?...

LE MAIRE : Oui.

M. LEGROS A. : En général, l'estimation n'est pas requise pour 30 m2. Or, vous mentionnez ici au niveau de la colonne des prix : "Suivant estimation des Domaines".

LE MAIRE : C'est juste une précaution.

M. CROCHET Y. : Cette information nous est nécessaire à partir d'un certain seuil. Ainsi, si 30 m2 de terrain sont évalués à 90 000 F, il nous faudra l'estimation des Domaines.

M. LEGROS A. : Est-ce le cas ici ?

M. CROCHET Y. : Nous ne le savons pas.

LE MAIRE : Nous n'avons pas encore obtenu communication de l'évaluation correspondante.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, Monsieur VICTORIA.

M. VICTORIA R. P. : Si j'ai bien compris, nous n'avons pas en notre possession les estimations respectives pour trois des terrains précités.

LE MAIRE : Ici, il s'agit d'une décision de principe. Si vous en êtes d'accord, nous procéderons à ces cessions de terrains dès que nous recevrons les estimations s'y rapportant.

M. VICTORIA R. P. : Je voulais simplement souligner que nous n'avons pas encore ces renseignements.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.